

Communiqué de la CPAM



Communiqué de la CPAM

-Comment bénéficier du vaccin anti covid ?

- Comment obtenir l'attestation vaccinale ?

Tous les renseignements ci dessous communiqués par votre caisse d'assurance MALADIE

accin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

COMMENT OBTENIR SON ATTESTATION DE VACCINATION CERTIFIÉE ?

- Lors de la consultation, demandez votre attestation au professionnel de santé vous ayant vacciné.
- Sur internet, de façon autonome et sécurisée, sur le site : <https://attestation-vaccin.ameli.fr/>

ET SI JE NE PEUX PAS ME CONNECTER À INTERNET ?

- Vous pouvez récupérer votre attestation à l'occasion d'une consultation chez votre médecin, infirmier ou sage-femme, ainsi qu'en pharmacie.
- Vous pouvez aussi vous faire aider en vous rendant dans un espace France services près de chez vous.

ameli.fr

image001.png

VOTRE ATTESTATION DE VACCINATION

Vous venez de vous faire vacciner. Le centre de vaccination vous a remis une attestation de vaccination certifiée.

POUR L'AVOIR TOUJOURS SUR VOUS

Enregistrer l'attestation dans l'application mobile **TousAntiCovid** (téléchargeable gratuitement sur AppStore et Google Play Store) :

- Scannez le QR code imprimé à droite sur votre attestation papier (depuis la fonction **Mon carnet** de l'appli TousAntiCovid)
- Votre attestation s'enregistre dans l'application, vous l'aurez toujours avec vous dans votre smartphone. Elle pourra vous être demandée par exemple pour assister à certains grands rassemblements.

VOUS AVEZ BESOIN D'UN AUTRE EXEMPLAIRE DE VOTRE ATTESTATION DE VACCINATION ?

Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone :

- Rendez-vous sur <https://attestation-vaccin.ameli.fr>
- Cliquez sur le bouton **Je me connecte avec FranceConnect**
- Le site vous demande les codes personnels de votre compte ameli, ou ceux que vous utilisez habituellement pour un autre service public en ligne (les impôts, La Poste, etc.), selon votre choix.

Une fois connecté, vous pouvez enregistrer l'attestation (PDF) puis l'imprimer si vous le souhaitez.

POUR VOYAGER À L'ÉTRANGER

Votre attestation de vaccination pourra vous servir pour voyager au sein de l'Union européenne à partir du 1^{er} juillet.

- Dans l'appli **TousAntiCovid**, votre attestation sera automatiquement transformée au format européen fin juin
- Sur le site <https://attestation-vaccin.ameli.fr>, votre attestation sera proposée au format européen à partir de fin juin

image002.png